****

***Logo partenaire***

**CONVENTION DE CO-DIRECTION DE THESE**

**ENTRE**

L’Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Située au 12, place du Panthéon, 75231 PARIS Cedex 05

Représentée par sa Présidente, Madame Christine Neau-Leduc

Par délégation de signature au directeur de **l’Ecole doctorale 441** *Histoire de l’art*, M. Pascal Rousseau, 2, rue Vivienne, 75002 Paris

**ET**

L’Université de…………..

…………………………………..

………………………………..

Représentée par M…………………

Agissant pour le compte de …………………., ………, dirigée

Conformément à l’arrêté du 25 mai 2016, fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat (art. 16), modifié par l’arrêté du 26 août 2022, et animées d’un commun désir de développer leur coopération scientifique par la mobilité de doctorants, les deux établissements conviennent des éléments suivants :

**Article 1**

L’Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et…….…………………………

engagent une collaboration par l’intermédiaire des unités de recherche ………………………

en vue de permettre à :

(*nom- prénom- adresse de l’étudiant*)……………...............................

………………………………………………………………………………………………….

De préparer une thèse en (*discipline*)…………………………sur le sujet suivant :

………………………………………………………………………………………..

**Article 2**
La co-direction, d’une durée de 3 ans et prolongeable par tacite reconduction, sera assurée à parts égales par :

M. / Mme…………………………………………Statut : ……………… pour l’Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Et par

M. / Mme……………………………………………… Statut :………….. pour ………………………………………… ………………………………

Le directeur de thèse, M. / Mme.................................................. .... , de l’Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne reste cependant l’unique Responsable.
Les deux co-directeurs de thèse s’engagent à exercer pleinement et conjointement, auprès du doctorant, les compétences qui leur sont attribuées et à respecter la charte des thèses en vigueur dans leur établissement respectif. Sous certaines conditions, chaque établissement partenaire s’engage à donner un libre accès à ses ressources et infrastructures.

**Article 3**
La préparation de la thèse peut s’effectuer par périodes alternatives au sein des unités de recherche des deux établissements partenaires. Cette durée est répartie par l’étudiant en accord avec ses deux co-directeurs en fonction des exigences scientifiques et des conditions de préparation de la thèse.

**Article 4**
L’inscription en thèse de M. / Mme…………………………………. est prévue à l’Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, où l’étudiant y acquittera ses droits.
S’il n’en est pas convenu autrement, la soutenance de la thèse et son enregistrement auront lieu à l’université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Le diplôme national de docteur est délivré par la Présidente de l’Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sur proposition conforme du jury.

**Article 5**
Les résultats obtenus feront l’objet de publication et de communication sous le nom des deux unités de recherche.

**Article 6**
La présente convention est conclue pour la durée de préparation de la thèse de : M. / Mme……………………………………………………. La durée de référence est de trois ans. Cette durée peut être au plus de six ans.

**Article 7**Toute modification de cette convention s’effectuera par voie d’avenant, en deux exemplaires, signés des parties.

Chaque partie peut résilier la présente convention pour tout motif d'intérêt général dûment exposé par écrit. La résiliation prendra effet trois mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie. Les parties s'efforceront de mettre un terme à leurs actions conjointes dans les meilleures conditions possibles.

**Article 8**
Tout litige qui pourra naître suite à la mise en œuvre du présent acte sera réglé par accord amiable entre les parties.

Fait **en …..exemplaires originaux** à …….

le……………………

|  |  |
| --- | --- |
| Pour l’Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, par délégation de signatureLe directeur de l’ED441 | Pour l’Université……….M. / Mme ………..Président / ou par délégation de signature |
| Le directeur de thèse à l’université Paris 1M. / Mme……… | Le codirecteur de thèse à l’Université………M. / Mme……… |
| Le cas échéantLe directeur de l’UR HiCSA | Le directeur de l’UR…M. / Mme………. |
| L’étudiant M. / Mme………… |